



Ma part à la succession

Par **Mel201**, le **05/12/2023** à **21:37**

Bonjour,

Mon père est décédé y a 5 ans il avait une maison et des liquidités que ma mère a hérité. Y a 3 mois ma mère m'a avoué qu'elle avait deux enfants que mon père ne savais pas l'existence . Je viens de perdre ma mère et le notaire a trouvé mes deux frères. Pour la succession est que tous est divisé à nous 3 ses enfants. Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **06/12/2023** à **06:55**

[quote]

Mon père est décédé y a 5 ans il avait une maison et des liquidités que ma mère a hérité.

[/quote]

Bonjour,

Votre mère n'a pas pu hériter de tout, en tant qu'enfant de votre père, vous avez du hériter déjà d'une partie de ses biens (peut-être en nue-propiété).

[quote]

Pour la succession est que tous est divisé à nous 3 ses enfants.

[/quote]

Oui en ce qui concerne la succession de votre mère, du moins si elle n'a laissé aucune disposition (testament).

Par **Mel201**, le **06/12/2023** à **13:53**

Bonjour j'ai une partie pour la maison à la mort de ma mère et elle n'a fait aucun testament car elle n' a rien dit au notaire pendant la succession de mon père. Je voulais juste savoir s'il y a un moins d'avoir plus que mes frères vue que c'est mon père qui avait un patrimoine. Mais j'ai crû entendre que rien. Merci pour votre réponse.